

LES DÉCHETTERIES

ASPACH - MICHELBACH

📍 Rue des Genêts ☎ 03 89 75 29 05

Horaires d'ouverture :

📅 Du lundi au samedi

☀ 1^{er} octobre au 31 mars 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

☀ 1^{er} avril au 30 septembre 9h - 12h30 / 13h30 - 18h

WILLER-SUR-THUR

📍 Rue de la gare

Horaires d'ouverture :

📅 Vendredi Samedi

☀ 8h30 - 12h 8h30 - 12h
13h30 - 16h30 13h30 - 16h30

☀ 8h30 - 12h 8h30 - 12h
13h30 - 16h30 13h30 - 18h

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

BRICOTHÈQUE

AVEC BRIO, JE RÉUTILISE LES MATÉRIAUX !



Déposez et récupérez GRATUITEMENT

des restes de matériaux de travaux et objets de bricolage à la déchetterie d'ASPACH-MICHELBACH



Accès avec un badge de déchèterie valide.

Passages non décomptés UNIQUEMENT pour la BricOthèque.

Dépôts : lundi et samedi

Récupération : vendredi

RETROUVEZ ÉGALEMENT LE SMTc EN LIGNE



www.smtc68.fr

INFOS PRATIQUES

UN SOUCI DE COLLECTE ? UN DOUTE SUR LES CONSIGNES DE TRI ? UN BADGE PERDU ? UN BAC CASSÉ ?

SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY (SMTc)

Accueil physique (sur RDV uniquement) et téléphonique *

31 rue des Genêts 68700 Aspach-Michelbach

lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00

☎ 03 89 75 29 05

✉ contact@smtc68.fr

* Horaires susceptibles d'évoluer - www.smtc68.fr

VOUS EMMÉNAGEZ OU DÉMÉNAGEZ ?
VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT
VOTRE FACTURE ?

VOUS HABITEZ BURNHAUPT-LE-BAS OU BURNHAUPT-LE-HAUT

☎ Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61

☎ Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58

VOUS HABITEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN CERNAY (CCTc)

Accueil physique *

3A rue de l'Industrie 68704 CERNAY

mardi : 8h30-12h (plage libre) et 13h30-17h (sur RDV)

vendredi : 8h30-12h (plage libre) et 13h30-16h (sur RDV)

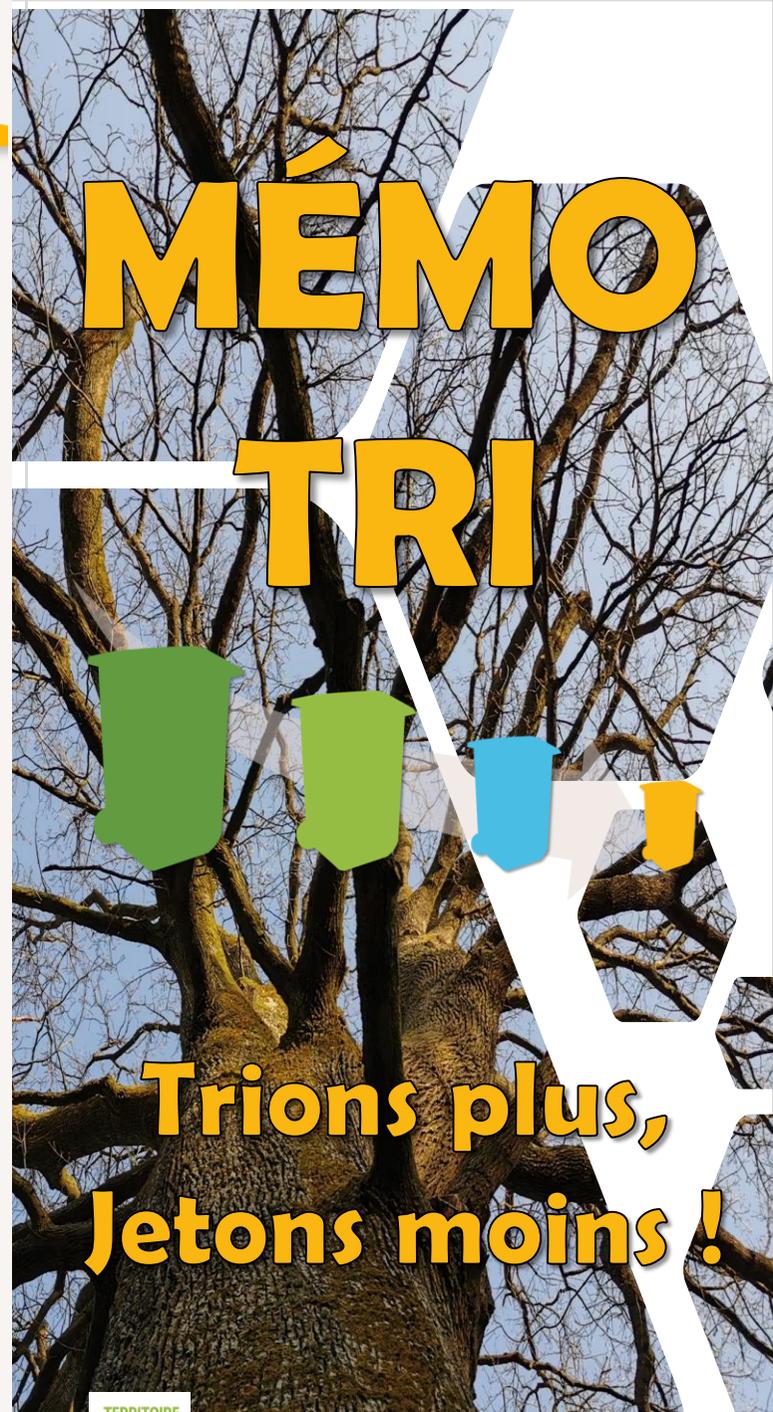
Accueil téléphonique *

lundi et jeudi : 8h30-12h et 13h30-16h30

☎ 03 89 75 21 13

✉ facturation@cc-thann-cernay.fr

* Horaires valables à partir du 1^{er} janvier 2022
susceptibles d'évoluer - www.cc-thann-cernay.fr



LES BIODÉCHETS



Merci d'utiliser **UNIQUEMENT** des sacs compostables tels que ceux distribués gratuitement en mairie ou au rayon fruits et légumes de votre supermarché.



Pour être compostables les sacs doivent impérativement porter le label « OK compost »



fruits et légumes pourris



pain rassis



épluchures et coquilles



poissons et fruits de mer



viandes et os



filtres à café et sachets de thé



restes de repas



cartons alimentaires souillés



plantes et fleurs d'intérieur fanées



cendres froides et sciures propres



mouchoirs et essuie-tout/mains en papier

Les DECHETS VERTS ne sont pas des biodéchets !

Toutefois, si vous en avez une petite quantité (un peu de mauvaise herbe...), l'équivalent de 2 sacs compostables est toléré dans le bac brun. Le mieux étant de les composter chez vous !



LE PAPIER, LE CARTON ET LES EMBALLAGES VIDES



Ne pas laver ni emboîter les emballages



Tous les emballages se trient. Qu'ils soient en carton, en plastique ou en métal, si c'est un emballage, jetez-le dans le sac jaune !



Si vous avez un doute, consultez : <https://www.consignesdetri.fr/>



papiers



briques alimentaires



emballages métalliques et couvercles de bocaux



emballages en carton



bouteilles et flacons plastiques



sachets et films plastiques



pots et barquettes



emballages plastiques divers



Les cartons doivent être présentés **PLIÉS et FICELÉS** : maximum 0,5 m3

LES TEXTILES

LE VERRE



A déposer dans des sacs fermés



bouteilles et cannettes



pots, bocaux



flacons de parfums, sticks



chaussures par paire



maroquinerie



vêtements et tissus
Propres et secs



ne pas mettre les bouchons

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Attention, le surplus **ne sera pas collecté !**



vaisselle cassée



vaisselle jetable



masques jetables



adhésifs et papiers peints



mégots et Chewing-gums



poussières et sacs d'aspirateur



objets divers



litière végétale et minérale



couches et textiles hygiéniques